Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 octobre 2017

Présents: MM. Christian SORET, Bernard LEROY, Gilles THOMAS, Alain ROCHETTE, Jean-Jacques LETAILLEUR, Xavier

MAUNOURY, Thierry VANDEBROUCK, Dominique NEVEU, Gérard PAQUERAUD;

Mms Catherine CARPENTIER, Stéphanie HAMON

Absents avec pouvoir:

Claude DASSE donne pouvoir à Jean-Jacques LETAILLEUR. Brigitte TEIXIDO donne pouvoir à Bernard LEROY. Catherine KRET donne pouvoir à Christian SORET. Patrick DUPREZ donne pouvoir à Gilles THOMAS.

Secrétaire de séance : Bernard LEROY

La séance est ouverte à 20 h 30

Le Conseil Municipal a délibéré et pris position sur les sujets suivants :

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017.

Après lecture par Monsieur le Maire, le procès-verbal de ce conseil municipal est approuvé, à l'unanimité des membres du conseil, présents et représentés.

2) INSCRIPTION ET RECONDUCTION DES CHEMINS INSCRITS AU « PLAN DES ITINÉRAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNÉE » (PDIPR).

Le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnée recense, dans chaque département, des itinéraires ouverts à la randonnée pédestre, éventuellement équestre et VTT. Il revient à chaque Conseil Départemental d'établir un PDIPR en application de l'article L361-1 du Code de l'environnement d'ici fin 2017.

Le PDIPR assure la protection juridique et donc la pérennisation des chemins inscrits, l'accroissement de l'attractivité du territoire (découverte patrimoniale, tourisme) et s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Pour ce qui concerne la commune, Catherine CARPENTIER précise qu'il s'agit : (voir annexe 1)

- De reconduire les chemins inscrits au PDIPR de 2006.
- Donne un avis favorable d'inscrire la sente n° 18 des renardeaux au PDIPR.

Accord à l'unanimité.

3) REMISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL DE LA MAIRIE.

Le contrat d'assurance statutaire du personnel de la mairie, qui prend en charge les rémunérations et charges des personnels absents, doit être renouvelé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal pour son renouvellement et une mise en concurrence d'assureurs.

4) DISSOLUTION DU BUDGET CCAS AU 31/12/2017 ET REPRISE DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENTS AU BP 2018 DE LA COMMUNE.

Les communes de moins de 1500 habitants ont la possibilité de dissoudre par délibération du Conseil Municipal le Centre communal d'action sociale (CCAS) qui est issue de la loi n°2015 – 991 du 07/08/2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Les excédents de clôture du budget de fonctionnement et d'investissements 2017 du « Centre communal d'action sociale » seront donc intégrés dans le budget communal 2018.

Des lignes spécifiques au CCAS seront établies dans le budget 2018 de la commune.

Accord à l'unanimité du Conseil.

5) INDÉMNITÉ DE CONSEIL DU PERCEPTEUR

Madame la Perceptrice a présenté sa demande d'indemnité de Conseil pour l'année 2017. Celle-ci s'élève à 364.56€.

Le conseil donne son accord avec :

- 12 voix pour
- 1 abstention : Catherine CARPENTIER
- 2 voix contre : Dominique NEVEU / Gilles THOMAS

6) PLAN LOCAL D'URBANISME POINT D'ÉTAPE

Sont établies :

- L'orientation d'Aménagement et de Programmation du terrain de 8700 M²
- Les modifications du zonage,
- Les modifications du règlement du PLU et de ses annexes.

Est programmée en octobre – novembre 2017, une étude du potentiel foncier mobilisable.

Le planning indicatif paraît être le suivant :

- Notification du projet de modification simplifiée aux personnes publiques Associées pour avis en décembre 2017,
- Délibération définissant les modalités de la mise à disposition du public, fin décembre 2017,
- Mise à disposition du public -1 mois minimum en janvier 2018,
- Modifications après mise à disposition du public et approbation en février 2018,
- Délibération tirant le bilan de la mise à disposition du public et approuvant le projet en mars avril 2018.

Après cette approbation du Conseil municipal, il est envisagé de rechercher des entreprises et reprendre contact avec la société PERFRANCE.

Sur l'évolution du projet qui se traduira par une densification de l'espace déjà urbanisé, Dominique NEVEU exprime ses réserves. Il estime que cette densification va porter atteinte à la qualité de vie dans la commune. Il souhaite que la révision du PLU soit mise à profit pour bloquer cette évolution.

Bernard LEROY rappelle que le groupe de travail chargé du projet de modification simplifiée du PLU communal actuel et de sa mise à jour, par intégration des dispositions de la loi ALUR, propose de mettre en exergue la densification potentielle de l'habitat existant qui pourrait permettre de lui assurer une légère expansion, au moment où il n'est plus possible de dégager des surfaces urbanisables sur des terres agricoles.

La commune a besoin de cette expansion, qui permettrait plus facilement de conserver des effectifs suffisants pour l'école, enfin le diagnostic « dents creuses » demandé à l'entreprise Génin – Simon, permet d'identifier les possibilités, et d'anticiper sur des problèmes d'urbanisme éventuels.

Catherine CARPENTIER considère qu'avoir un creux de village densifié n'a rien d'exceptionnel dans nos communes. Il est très possible d'avoir ainsi un cadre de vie agréable dans l'avenir et l'évolution envisagée lui paraît assez classique. Le maintien de l'école est, à cet égard, un objectif important.

Monsieur le Maire intervient pour faire part d'un entretien qu'il a pu avoir avec un représentant de l'Etat au sujet d'une éventuelle Maison Médicale. Dominique NEVEU, estime que la Commune pourrait se porter candidate.

Le processus de décision sur ce sujet est long, difficile et contraignant.

7) QUESTIONS DIVERSES

A) INCORPORATION DANS LES IMMEUBLES DE LA COMMUNE DE PARCELLES DE PROPRIÉTES INCONNUES.

Après une enquête préfectorale portant sur la recherche de potentiels propriétaires inconnus ce jour, 4 parcelles d'une superficie de 3 623M² deviendraient la propriété de la commune : (Voir annexe 2)

ZD8: BOIS DU MOULIN

ZI 6 - ZI 10 - ZI 12 : LES ENTES

Ce sujet ne figure à l'ordre du jour qu'en tant qu'information. Un vote n'interviendra qu'après la fin de la procédure qui sera lancée par les services de l'Etat.

B) <u>SÉCURITÉ ROUTIÈRE : AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE :</u>

Il convient de relancer les services de l'Etat, dans la mesure où le projet présenté il y a deux ans semble à l'arrêt. Gérard PAQUERAUD insiste à ce sujet sur l'action envisagée à cette époque (manifestation sur la voie Publique) et estime qu'il faudrait la relancer, il rappelle que des bandes sonores sont prévues, à un endroit à définir.

C) PORTAIL DE LA PROPRIÉTE DE MONSIEUR MALHERBE, RUE DE BUTEL :

Alain ROCHETTE demande si les travaux de construction d'un portail ont bien fait l'objet d'un dossier d'intention de travaux, Monsieur le Maire vérifie ce point.

D) CONSEIL INTERCOMMUNAL DES JEUNES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « VEXIN CENTRE » :

Catherine CARPENTIER rend compte au Conseil Municipal de la dernière réunion du Conseil des jeunes, qui a eu lieu à Grisy-Les-Plâtres. Un premier projet a été retenu qui concerne le nettoyage des villages de la Communauté de Commune. Un planning de réalisation (Condécourt (12/2017) puis Courcelles (01/2018) a été élaboré et l'organisation générale mise en place.

E) TRAVAUX D'ISOLATION ACOUSTIQUE DANS LA CANTINE :

Dominique NEVEU estime qu'avant de faire appel à une entreprise il convient de contacter des Bureaux D'Études spécialisés dans le domaine. Il se propose de fournir plusieurs références.

F) NETTOYAGE DE L'APPARTEMENT SITUE AU DESSUS DE L'ÉCOLE MATERNELLE :

La société CSINETT a remis une proposition pour 1080.00 € TTC.

Séance levée à 21H30.



